



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : 33111

### CERAN FG

Date de la version précédente: 2018-10-02

Date de révision: 2018-10-03

Version 7

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

<b>Nom du produit</b>	<b>CERAN FG</b>
<b>Numéro</b>	JFS
<b>Substance/mélange</b>	Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées**                      graisse pour contact alimentaire fortuit.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Fournisseur</b>	<b>TOTAL LUBRIFIANTS</b>
	562 Avenue du Parc de L'île
	92029 Nanterre Cedex
	FRANCE
	Tél: +33 (0)1 41 35 40 00
	Fax: +33 (0)1 41 35 84 71***

#### Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

<b>Point de contact</b>	<b>HSE***</b>
<b>Adresse e-mail</b>	<b>rm.msds-lubs@total.com***</b>

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +44 1235 239670  
 Centre Antipoison et de toxicovigilance : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59  
 En France - Centres antipoison et de toxicovigilance :  
 ANGERS : 02 41 48 21 21  
 BORDEAUX : 05 56 96 40 80  
 LILLE : 08 00 59 59 59  
 LYON : 04 72 11 69 11  
 MARSEILLE : 04 91 75 25 25  
 NANCY : 03 83 22 50 50  
 PARIS : 01 40 05 48 48  
 STRASBOURG : 03 88 37 37 37  
 TOULOUSE : 05 61 77 74 47

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Version EUFR



FDS n° : 33111

# CERAN FG

Date de révision: 2018-10-03

Version 7

## RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 \*\*\*

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 2.2. \*\*\*

### Classification

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008\*\*\*

## 2.2. Éléments d'étiquetage

**Etiquetage selon** RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008\*\*\*

### Mention d'avertissement

Aucun(e)\*\*\*

### Mentions de danger \*\*\*

Aucun(e)\*\*\*

### Conseils de prudence

Aucun(e)\*\*\*

### Informations Additionnelles sur les Dangers

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande\*\*\*

EUH208 - Contient Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium, acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium, acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium. **Peut produire une réaction allergique\*\*\***

## 2.3. Autres dangers

**Propriétés physico-chimiques** Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

## Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

## 3.2. Mélange

### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Règ. 1272/2008)
huile minérale blanche (pétrole)***	232-455-8	01-2119487078-27	8042-47-5	60-<70	Asp. tox. 1 (H304)
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium***	263-093-9	01-2119488992-18	61789-86-4	5-<10	Skin Sens. 1 (H317)
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium***	274-263-7	01-2119492616-28	70024-69-0	5-<10	Skin Sens. 1B (H317)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium***	271-529-4	01-2119492627-25	68584-23-6	5-<10	Skin Sens. 1 (H317)
didécylbenzènesulfonate de calcium***	247-557-8	donnée non disponible	26264-06-2	1-<3	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)
Produits de réaction de Benzolamine, N-phényl avec	270-128-1	01-2119491299-23	68411-46-1	1-<2.5	Aquatic Chronic 3 (H412)

Version EUFR

FDS n° : 33111

## CERAN FG

Date de révision: 2018-10-03

Version 7

du 2,4,4-triméthylpentène***					
------------------------------	--	--	--	--	--

**Informations complémentaires**      Produit à base d'huiles minérales dont l'extrait DMSO est inférieur à 3%, selon la méthode IP 346.

**Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir rubrique 16.**

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS
-------------------------------

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les jets à haute pression peuvent endommager la peau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
<b>Inhalation</b>	évacuer la victime à l'air frais et la laisser au repos dans une position confortable pour respirer. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
<b>Ingestion</b>	Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Protection pour les secouristes</b>	Le secouriste doit se protéger. Voir rubrique 8 pour plus de détails. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle au moyen d'un Pocket Mask® muni d'une valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif médical respiratoire approprié.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Contact avec les yeux</b>	Non classé d'après les données disponibles. Le fournisseur d'un ou plusieurs composants entrant dans la formulation indique qu'il dispose des données sur le(s) composants et/ou des mélanges similaires confirmant qu'au taux d'utilisation appliqué aucune classification n'est requise.
<b>Contact avec la peau</b>	Non classé d'après les données disponibles. Peut produire une réaction allergique. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.
<b>Inhalation</b>	Non classé d'après les données disponibles.
<b>Ingestion</b>	Non classé d'après les données disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Version EUFR



FDS n° : 33111

## CERAN FG

Date de révision: 2018-10-03

Version 7

**Conseils aux médecins** Traiter de façon symptomatique.

### Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyen d'extinction approprié** Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). poudre ABC. Mousse. Eau pulvérisée ou en brouillard. Agent chimique sec. Moyen d'extinction - pour les grands feux.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Risque particulier** La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO<sub>2</sub>, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse. Les produits de combustion contiennent des oxydes de soufre (SO<sub>2</sub> et SO<sub>3</sub>) et du sulfure d'hydrogène H<sub>2</sub>S, Mercaptans, Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

**Autres informations** Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Informations générales** Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toute source d'ignition.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Informations générales** Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Si nécessaire, endiguer le produit avec de la terre sèche, du sable ou d'autres matériaux similaires non combustibles.

**Méthodes de nettoyage** Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. En cas de contamination de sol, enlever le sol souillé pour traitement ou élimination, en conformité

Version EUFR

FDS n° : 33111

## CERAN FG

Date de révision: 2018-10-03

Version 7

avec les réglementations locales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Équipement de protection individuelle** Voir rubrique 8 pour plus de détails.

**Traitement des déchets** Voir rubrique 13 pour plus de détails.

### Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils pour une manipulation sans danger** Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Prévention des incendies et des explosions** Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**Mesures d'hygiène** Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

**Mesures techniques/Conditions de stockage** Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Stocker à température ambiante. Protéger de l'humidité.

**Matières à éviter** Oxydants forts. Acides. Bases.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)** Veuillez consulter la fiche technique pour avoir plus d'informations.

### Rubrique 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** Brouillard d'huile minérale :  
USA : OSHA (PEL) TWA 5 mg/m<sup>3</sup>, NIOSH (REL) TWA 5 mg/m<sup>3</sup>, STEL 10 mg/m<sup>3</sup>, ACGIH (TLV) TWA 5 mg/m<sup>3</sup> (hautement raffinée)

Version EUFR



FDS n° : 33111

**CERAN FG**

Date de révision: 2018-10-03

Version 7

Légende

Voir rubrique 16

**Dose dérivée sans effet (DNEL)****DNEL Travailleur (industriel/professionnel)**

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
huile minérale blanche (pétrole)*** 8042-47-5			220 mg/kg/8h (dermal) 160 mg/m <sup>3</sup> /8h (aerosol - inhalation)	
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium*** 70024-69-0			0.66 mg/m <sup>3</sup> Inhalation 3.33 mg/kg bw/day Dermal	
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium*** 68584-23-6			3.33 mg/kg bw/day (dermal) 0.66 mg/m <sup>3</sup> (inhalation)	
Produits de réaction de Benzolamine, N-phényl avec du 2,4,4-triméthylpentène*** 68411-46-1			0.62 mg/kg bw/day Dermal 4.37 mg/m <sup>3</sup> Inhalation	

**DNEL Consommateurs**

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
huile minérale blanche (pétrole)*** 8042-47-5			92 mg/kg/8h (dermal) 35 mg/m <sup>3</sup> /8h (aerosol - inhalation) 40 mg/kg/24h (oral)	
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium*** 70024-69-0			0.33 mg/m <sup>3</sup> Inhalation 1.667 mg/kg bw/day Dermal 0.8333 mg/kg bw/day Oral	
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium*** 68584-23-6			1.667 mg/kg bw/day (dermal) 0.33 mg/m <sup>3</sup> (inhalation) 0.8333 mg/kg bw/day (oral)	
Produits de réaction de Benzolamine, N-phényl avec du 2,4,4-triméthylpentène*** 68411-46-1			0.31 mg/kg bw/day Dermal 1.09 mg/m <sup>3</sup> Inhalation 0.31 mg/kg bw/day Oral	

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Version EUFR

FDS n° : 33111

## CERAN FG

Date de révision: 2018-10-03

Version 7

Nom Chimique	Eau	Sédiment	Sol	Air	STP	Orale
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium*** 61789-86-4	1 mg/l fw 1 mg/l mw 10 mg/l or	226000000 mg/kg sediment dw fw 226000000 mg/kg sediment dw mw	271000000 mg/kg soil dw		1000 mg/l	16.667 mg/kg food
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium*** 70024-69-0	1 mg/l fw 1 mg/l mw 10 mg/l or	723500000 mg/kg dw fw 723500000 mg/kg dw mw	868700000 mg/kg dw		100 mg/l	16.667 mg/kg food
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium*** 68584-23-6	1 mg/l fw 1 mg/l mw 10 mg/l or	723500000 mg/kg dw fw 723500000 mg/kg dw mw	868700000 mg/kg dw		100 mg/l	16.667 mg/kg food
Produits de réaction de Benzolamine, N-phényl avec du 2,4,4-triméthylpentène*** 68411-46-1	0.051 mg/l fw 0.0051 mg/l mw 0.51 mg/l or	9320 mg/kg fw dw 932 mg/kg mw dw	1860 mg/kg dw		1 mg/l	

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

##### Mesures d'ordre technique

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

##### Équipement de protection individuelle

###### Informations générales

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.

###### Protection respiratoire

Aucun(e)s dans les conditions normales d'utilisation. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387). Type A/P1. Attention ! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

###### Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales. EN 166.

###### Protection de la peau et du corps

Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité. Vêtements de protection à manches longues. Type 4/6.

Version EUFR

FDS n° : 33111

## CERAN FG

Date de révision: 2018-10-03

Version 7

### Protection des mains

Gants résistants aux hydrocarbures. Caoutchouc fluoré. Caoutchouc nitrile. Lors de contact prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes EN 420 et EN 374, présentant une durée de protection de 480 minutes et une épaisseur de 0,38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux produits chimiques utilisés, la conformité de son utilisation et par sa fréquence de remplacement. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

#### Informations générales

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

### Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Couleur</b>		havane	
<b>État physique @20°C</b>		solide	
<b>Odeur</b>		caractéristique	
<b>Seuil olfactif</b>		Pas d'information disponible	
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques</b>	<b>Méthode</b>
<b>pH</b>		Non applicable	
<b>Point/intervalle de fusion</b>		Pas d'information disponible	
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>		Non applicable	
<b>Point d'éclair</b>		Non applicable	
<b>Taux d'évaporation</b>		Pas d'information disponible	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>			
<b>supérieure</b>		Pas d'information disponible	
<b>inférieure</b>		Pas d'information disponible	
<b>Pression de vapeur</b>	< 0.0008 hPa	@ 20 °C	
<b>Densité de vapeur</b>		Pas d'information disponible	
<b>Densité relative</b>	0.950 - 1.050	@ 25 °C	
<b>Masse volumique</b>	950 - 1050 kg/m <sup>3</sup>	@ 25 °C	
<b>Hydrosolubilité</b>		partiellement soluble	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>		Pas d'information disponible	
<b>logPow</b>		Pas d'information disponible	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		Pas d'information disponible	
<b>Température de décomposition</b>		Pas d'information disponible	
<b>Viscosité, cinématique</b>		Non applicable	
<b>Propriétés explosives</b>	Non-explosif		
<b>Propriétés comburantes</b>	Non applicable		
<b>Possibilité de réactions</b>	Aucune dans les conditions normales d'utilisation		

Version EUFR



FDS n° : 33111

## CERAN FG

Date de révision: 2018-10-03

Version 7

**dangereuses**

### 9.2. Autres informations

**Point de congélation**

Pas d'information disponible

## Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

**Informations générales**

Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité**

Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter**

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur et des étincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières à éviter**

Oxydants forts. Acides. Bases.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux**

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. Les produits de combustion contiennent des oxydes de soufre (SO<sub>2</sub> et SO<sub>3</sub>) et du sulfure d'hydrogène H<sub>2</sub>S, Mercaptans, Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

## Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit

**Contact avec la peau**

. Non classé d'après les données disponibles. Peut produire une réaction allergique. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.

**Contact avec les yeux**

. Non classé d'après les données disponibles. Le fournisseur d'un ou plusieurs composants entrant dans la formulation indique qu'il dispose des données sur le(s)

Version EUFR



FDS n° : 33111

## CERAN FG

Date de révision: 2018-10-03

Version 7

composants et/ou des mélanges similaires confirmant qu'au taux d'utilisation appliqué aucune classification n'est requise.

### Inhalation

. Non classé d'après les données disponibles.

### Ingestion

. Non classé d'après les données disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

### ATEmix

(inhalation-poussière/brouillard)

6.00\*\*\* mg/l\*\*\*

### Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
huile minérale blanche (pétrole)***	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat)	LD50 > 2000 mg/kg bw (rabbit)	LC50 (4h) > 5000 mg/m <sup>3</sup> air (aerosol) (rat)
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium***	> 16000 mg/kg bw (rat)	> 4000 mg/kg (rabbit)	LC50(4h) > 1.9 mg/l (rat - aerosol)
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium***	LD50 > 5000 mg/kg (Rat - OECD 401)	LD50 > 5000 mg/kg (Rabbit - OECD 402)	
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium***	> 5000 mg/kg (Rat - OECD 401)	> 5000 mg/kg bw (rabbit - OECD 402)	> 1.9 mg/l (Rat - aerosol-OECD 403)
dodécylbenzènesulfonate de calcium***	= 4 g/kg ( Rat )	LD50 4199 mg/kg (Rabbit)	
Produits de réaction de Benzolamine, N-phényl avec du 2,4,4-triméthylpentène***	LD50 > 5000 mg/kg Oral (Rat-OECD 401)	LD50 > 2000 mg/kg Dermal (Rat-OECD 402)	

### Sensibilisation

#### Sensibilisation

Non classé d'après les données disponibles. Le fournisseur d'un ou plusieurs composants entrant dans la formulation indique qu'il dispose des données sur le(s) composants et/ou des mélanges similaires confirmant qu'au taux d'utilisation appliqué aucune classification n'est requise. Contient une (des) substance(s) sensibilisante(s). Peut produire une réaction allergique.\*\*\*

### Effets spécifiques

#### Cancérogénicité

Non classé d'après les données disponibles.

#### Mutagénicité

.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé d'après les données disponibles.

#### Toxicité pour la reproduction

Non classé d'après les données disponibles.

### Toxicité par administration répétée

#### Effets sur les organes-cibles (STOT)

**Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** Non classé d'après les données disponibles.

**Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)** Non classé d'après les données disponibles.

Version EUFR



FDS n° : 33111

## CERAN FG

Date de révision: 2018-10-03

Version 7

**Toxicité par aspiration** Non classé d'après les données disponibles.

### Autres informations

**Autres effets néfastes** Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

### Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1. Toxicité

Non classé d'après les données disponibles.

#### Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

#### Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
huile minérale blanche (pétrole)*** 8042-47-5	EL50 (48h) > 100 mg (Pseudokirchnerella subcapitata - OECD 201)	EL50 (48h) > 100 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	LC50 (96h) > 10000 mg/L Lepomis macrochirus ()	
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium*** 61789-86-4	EC50(72h) > 1000 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata)	EC50(48h) > 1000 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	LC50(96h) > 10000 mg/l (Cyprinodon variegatus - OECD 203)	
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium*** 70024-69-0	EC50 (72h) > 1000 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata - static)	EC50 (48h) > 1000 mg/l (Daphnia magna - static)	LL50 (96h) > 10000 mg/l (Cyprinodon variegatus - OECD 203)	
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium*** 68584-23-6	EL50(72h) > 1000 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata)	EL50(48h) > 1000 mg/l (Daphnia magna)	LL50(96h) > 10000 mg/l (Cyprinodon variegatus - OECD 203)	
dodécylbenzènesulfonate de calcium*** 26264-06-2		EC50 (48h) 2.5 mg/l Daphnia magna (OECD 202)	LC50 (96h) = 22 mg/l Pimephales promelas (OECD 203)	
Produits de réaction de Benzolamine, N-phényl avec du 2,4,4-triméthylpentène*** 68411-46-1	EC50 >100 mg/l Desmodesmus subspicatus (OECD 201)	EC50 51 mg/l Daphnia magna (OECD 202)	LC50 >100 mg/l Danio rerio (OECD 203)	

#### Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

#### Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
huile minérale blanche (pétrole)***			NOEL (14/21d) > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss -	

Version EUFR



FDS n° : 33111

## CERAN FG

Date de révision: 2018-10-03

Version 7

8042-47-5			QSAR Petrotox)	
-----------	--	--	----------------	--

### Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Informations générales

Pas d'information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

#### logPow

Pas d'information disponible

#### Informations sur les composants

Nom Chimique	log Pow
huile minérale blanche (pétrole)*** - 8042-47-5	-
Produits de réaction de Benzolamine, N-phényl avec du 2,4,4-triméthylpentène*** - 68411-46-1	6.1

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Sol

Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit n'est pas mobile dans le sol.

#### Air

Il y a peu de pertes par évaporation.

#### Eau

partiellement soluble.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

#### Évaluation PBT et vPvB

Ce produit ne contient pas de substance considérée comme PBT et/ou vPvB selon les critères de l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Autres effets néfastes

#### Informations générales

Pas d'information disponible.

## Rubrique 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus / produits non utilisés

Ne pas rejeter dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.

#### Emballages contaminés

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Version EUFR



FDS n° : 33111

## CERAN FG

Date de révision: 2018-10-03

Version 7

**No de déchet suivant le CED** Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 12 01 12.

**Autres informations** Voir rubrique 8 pour les mesures de sécurité et de protection pour le personnel compétent.

### Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID non réglementé

IMDG/IMO non réglementé

ICAO/IATA non réglementé

ADN non réglementé

### Rubrique 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

##### **REACH**

Toutes les substances contenues dans ce mélange ont été pré-enregistrées, enregistrées ou sont exemptées d'enregistrement conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

**Inventaires Internationaux** Toutes les substances contenues dans ce produit sont listées ou exemptées d'enregistrement dans les inventaires suivants :

- Philippines (PICCS)
- Chine (IECSC)
- Australie (AICS)
- Corée (KECL)
- Nouvelle Zélande (NZIoC)
- Japon (ENCS)
- Canada (DSL/NDSL)
- États-Unis (TSCA)

Information supplémentaire

Pas d'information disponible

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Version EUFR



FDS n° : 33111

## CERAN FG

Date de révision: 2018-10-03

Version 7

**Évaluation de la sécurité chimique** Pas d'information disponible

### 15.3. Information sur les législations nationales

#### France

- Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir rubrique 8).
- Art R.4624-18 à R4624-19 du code du travail relatif à la surveillance médicale renforcée.

Maladies Professionnelles

Tableau(x) applicable(s) n° 36

Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601 (Tableau des maladies professionnelles)

Nom Chimique	Maladies Professionnelles
huile minérale blanche (pétrole)*** 8042-47-5	RG 36bis

### Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

#### Texte complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme\*\*\*

#### Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

bw = body weight = poids corporel

bw/day = body weight/day = poids corporel par jour

EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %

GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer

LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LL = Lethal Loading = Charge létale

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé

NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé

NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé

OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques

OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)

UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique

DNEL = Derived No Effect Level = Dose dérivée sans effet

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet

dw = dry weight = poids sec

fw = fresh water = eau douce

mw = marine water = eau de mer

Version EUFR



FDS n° : 33111

## CERAN FG

Date de révision: 2018-10-03

Version 7

or = occasional release = relargage occasionnel

### Légende Rubrique 8

VME : Valeur limite Moyenne d'Exposition

VLCT : Valeur Limite Court Terme

TWA (Time Weight Average) : Valeur moyenne d'exposition

STEL (Short Term Exposure Limit) : Valeur limite d'exposition à court terme

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
**	Désignation du Danger	C:	Cancérogène
M:	Mutagène	R:	Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2018-10-03

Révision \*\*\* Indique la rubrique remise à jour.

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.**

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**

Version EUFR